**REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MAISON DES QUARTIERS CENTRE SOCIAL**

**I – DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1 La bibliothèque de la Maison des Quartiers-Centre Social est un service public de la municipalité de Provins.

Article 2 L’accès de la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

La communication de certains documents peut, pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation, relever de l’appréciation du bibliothécaire.

Article 3 – Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.

Article 4 – La consultation et le prêt des documents sont gratuits pour la Section Jeunesse.

**II – INSCRIPTIONS POUR LES JEUNES**

Article 5 – La Section Jeunesse reçoit les enfants et les jeunes jusqu’à 12ans.

Pour s’inscrire à la bibliothèque, l’usager doit justifier **de son identité et de son domicile**.

**L’un des parents doit** **obligatoirement être présent lors de l’inscription.**

L’enfant reçoit alors une carte (valable 1 an) qui rend compte de son inscription.

Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement.

**Tout enfant de moins de 7 ans doit être accompagné d’un adulte car la bibliothèque n’est pas un lieu de garde.**

**Les enfants non accompagnés restent sous la responsabilité de leurs parents même en l’absence de ceux-ci (sauf activité organisée).**

**III – PRETS**

Article 6 – Les parents sont responsables des livres apportés à la maison.

Article 7–L’usager peut emprunter **4 documents, 1 CD et 1 DVD** à la fois. Il peut les rapporter et/ou les échanger pour de nouveaux documents dès qu’il le souhaitemaisen respectant une durée de conservation à domicile **maximum de 3 semaines.**

Toutefois, cette durée peut être prolongée d’une semaine maximum, sous réserve d’en avertir la bibliothécaire au préalable.

Article 8 – La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêté à domicile.

Cependant, les documents faisant l’objet d’une signalisation particulière sont exclus du prêt à domicile et ne peuvent être consultés que sur place.

**IV – RECOMMANDATOINS ET INTERDICTIONS**

Article 9 – Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.

Article 10 – En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspension du droit au prêt après le 2e rappel).

**Article 11 – En cas de perte ou de détérioration grave d’un document, l’emprunteur doit assurer son remplacement.**

Article 12 – Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l’intérieur des locaux, le téléphone portable doit être éteint.

Article 13 – **Il est interdit de fumer, téléphoner, manger ou boire** dans les locaux de la bibliothèque.

Article 14 – L’accès des animaux est interdit dans la bibliothèque (exception faite pour les chiens d’usagers *« handicapés »*).

**V- APPLICATION DU REGLEMENT**

Article 15 – Tout usager, par le fait de son inscription, s’engage à se conformer au présent règlement.

Article 16 – Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt voir de l’accès à la bibliothèque.

Article 17 – Le personnel de la bibliothèque est chargé de l’application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l’usage du public.

✂---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné (nom prénom) : …………………………………………………………………………………………………………………

Autorise mon fils – ma fille : …………………………………………………………………………………………………………………

A fréquenter la bibliothèque de la MAISON DE S QUARTIERS –CENTRE SOCIAL de Provins.
Je déclare d’autre part avoir pris connaissance du règlement intérieur et m’engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant.

**Date : Signature des parents : Signature du jeune :**

✂---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné (nom prénom) : …………………………………………………………………………………………………………………

Autorise mon fils – ma fille : …………………………………………………………………………………………………………………

A fréquenter la bibliothèque de la MAISON DE S QUARTIERS –CENTRE SOCIAL de Provins.
Je déclare d’autre part avoir pris connaissance du règlement intérieur et m’engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant.

**Date : Signature des parents : Signature du jeune :**

✂---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné (nom prénom) : …………………………………………………………………………………………………………………

Autorise mon fils – ma fille : …………………………………………………………………………………………………………………

A fréquenter la bibliothèque de la MAISON DE S QUARTIERS –CENTRE SOCIAL de Provins.
Je déclare d’autre part avoir pris connaissance du règlement intérieur et m’engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant.

**Date : Signature des parents : Signature du jeune :**